

**Procès-verbal des délibérations du conseil municipal de DETRIER**  
**Séance du 5 avril 2023**

Date de convocation : 29 mars 2023

Date d'affichage : 29 mars 2023

Nombre de conseillers présents : 7

**Convocation : 29 mars 2023**

**L'an deux mil vingt trois, le 5 avril à 18 heures et 45 minutes**

**Le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en Mairie de Détrier à dix neuf heures, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Alain Sibué ,

**Etaient présents : Monsieur SIBUE Alain, Monsieur LAISNEY Benoit , Madame BROHAN Elodie, Monsieur BRUN Michel, Madame BRACHEUR-AUGAGNEUR Alexia, Madame CHAPPELLET Isabelle, Monsieur FAVRE Laurent**

**Absents et excusés : Madame NAGEL Candice (pouvoir à Mme Brohan Elodie), Monsieur MARMORAT Sébastien (pouvoir à M Benoit Laisney), Monsieur PREVOST Christophe (pouvoir à Sibué Alain),**

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Madame Elodie Brohan

**RAPPEL ORDRE DU JOUR**

- Vote du compte de gestion 2022
  - Vote du compte administratif 2022
  - Vote affectation du résultat 2022
  - Vote des taxes
  - Vote du budget 2023
  - Convention de participation aux frais de restauration scolaire
  - point ressources humaines
  - Divers
- Ajout ordre du jour : Le Maire informe les élus que depuis l'envoi de la convocation un nouvel ordre du jour est à débattre. Le maire demande aux élus, s'ils donnent leur accord à ces ajouts .A l'unanimité, les élus se prononcent favorablement.
    - ❖ Une demande de subvention pour le comité des fêtes de Détrier
    - ❖ La maîtrise d'oeuvre relative à l'aménagement d'un plateau route d'Alleverd - RD925

**1 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil d'administration :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au budget 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 2 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le conseil municipal, sous la présidence de Benoît LAISNEY 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Alain Sibué, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

- **Compte administratif budget principal 2022 :**

LIBELLÉ	RESULTAT DE CLOTURE 2021	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT DE CLOTURE 2022
INVESTISSEMENT	354 845.65	0	115 870.07	470 715.72
FONCTIONNEMENT	64 076,51	64 076,51	68 953.42	68 953.42
RÉSULTAT	418 922.16	64 076,51	184 823.49	539 669.14

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **CONSTATE** l'exécution du budget telle que présentée ci-dessus pour l'exercice 2022,
- **ADOpte** avec 8 voix **POUR**, le compte administratif de l'exercice 2022 :

Oppositions	
Abstentions	
Pour	8

## 3 – AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022

Le vote relatif à l'approbation de compte administratif terminé, Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance, après son retour dans la salle.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'après l'approbation du Compte de gestion et l'adoption du Compte administratif, il convient d'affecter les résultats du budget comme suit :

Budget 2023	
Restes à réaliser 2022 en dépense	361 804,05€
Excédent d'investissement 2022	470 715,72€
Affectation en réserve au compte 1068 en investissement	0,00€
Excédent de fonctionnement 2022 reporté	68 953,42 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE à l'unanimité** les affectations des résultats de l'exercice 2021 tels que retracés ci-dessus pour le Budget primitif 2022.

Oppositions	
Abstentions	
Pour	10

#### 4 – VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ

---

Monsieur le Maire propose les taux suivants :

- Taux foncier bâti : **30,08%**
- Taux sur le foncier non bâti : **64.57%**
- Taxe d'habitation : **5.11%**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **FIXE** le produit de la taxe sur le foncier bâti à 30,08%
- **FIXE** le produit de la taxe sur le foncier non bâti à 64,57%
- **FIXE** le produit de la taxe d'habitation à 5,11%
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette délibération aux services préfectoraux

Oppositions	
Abstentions	
Pour	10

#### 5 – EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF

---

Monsieur le Maire, donne lecture des propositions de la section de Fonctionnement et d'Investissement du Budget 2023.

Budget 2023	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement	351 169.42€	351 169.42€
Section d'investissement	671 125.01€	671 125.01€
<b>Totaux</b>	<b>1 022 294.43€</b>	<b>1 022 294.43€</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOPTE** à l'unanimité et par **chapitre** le Budget Primitif 2023 présenté ci-dessus, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à **351 169.42€** en section de fonctionnement et à **671 125.01€** en section d'investissement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire des virements de crédits en cours d'année pour tous les articles du budget.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Oppositions	
Abstentions	
Pour	10

#### 6 – CONVENTION PARTICIPATION FRAIS DE SCOLARITÉ AVEC LA ROCHETTE

---

Monsieur le Maire lit la convention proposée par la commune de La Rochette pour entériner la participation de la commune de Détrier aux repas de cantine des enfants fréquentant les écoles de La Rochette.

Il est facturé à la commune de résidence le montant des charges incompressibles inhérentes au fonctionnement du service, soit 4.90 € par repas et par enfant scolarisé.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les élus donnent leur accord et autorisent le maire à signer la convention de participation aux frais de scolarité avec La Rochette.

Oppositions	
Abstentions	
Pour	10

## 7 – POINT SUR LES RESSOURCES HUMAINES

Afin de pallier au travail saisonnier qui s'accroît, la commune a embauché Monsieur PETIT Sacha, en CDD de 20h00 du 1er avril au 30 novembre 2023 en tant qu'adjoint technique, en remplacement de Judikaël DI COSTANZO. Il assurera toutes les tâches de tonte, plantation, petits et moyens travaux.

## 8 – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire explique que la présidente du comité des fêtes de Détrier a fait une demande de subvention. En effet, le comité a prévu d'acheter des verres écocup personnalisés avec le logo de la commune et du comité des fêtes. Il est prévu d'en commander 1000, ce qui représente une somme de 580€.

De plus, pour la fête du printemps qui se tiendra le 23 avril, il est prévu d'organiser en plus des stands de commerçants, une animation qui coûterait dans les 500€.

Au vue de ce projet, le conseil souhaite soutenir et relancer les associations de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le maire à subventionner le comité des fêtes sur la totalité des 2 sommes, soit 1080€ :

Oppositions	
Abstentions	
Pour	10

## 9 –MAITRISE D'OEUVRE RELATIVE A L'AMENAGEMENT D'UN PLATEAU ROUTE D'ALLEVARD - RD925

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour le projet d'aménagement et sécurisation de la RD 925 en direction de Allevard, il a fait réaliser un devis de maîtrise d'œuvre au cabinet EMOAA situé sur la Chapelle Blanche. Aurélie AXELRAD, ingénieur en VRD sera l'interlocuteur unique du maître d'ouvrage. Son rôle est d'assurer la mission de conception mais aussi d'être la responsable travaux.

La proposition de prix pour cette maîtrise d'œuvre est de 3125€ HT soit 3750€ TTC.

La discussion entre les élus s'engage, afin d'évaluer la pertinence de ce projet de plateau surélevé et l'impact réel qu'il aurait sur les automobilistes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** avec 8 voix **POUR** et 2 **ABSTENTION**, Monsieur le Maire à signer la proposition de rémunération et à faire les démarches nécessaires auprès des différents organismes concernés :

Oppositions	
Abstentions	2
Pour	8

## 10 – DIVERS

- ❖ PAVOM : il n'y en aura pas au niveau du lac car la Rochette à son projet d'aménagement voie verte sur la zone prévu initialement pour l'installation des PAVOM. De plus, il reste à voir avec le SIBRECSA quant au nettoyage de ceux-ci afin de limiter les odeurs et désagréments. Elodie BROHAN se charge de prendre contact avec le SIBRECSA.
- ❖ Marché de printemps : une vingtaine de commerçants exposeront le 23/04/2023, il n'y aura pas de défilé mais des animations de prévues. Le défilé étant prévu lors de la fête du village en septembre 2023.
- ❖ Recensement : le recensement s'est très bien réalisé, dans les temps avec un fort taux de réponses. L'insee n'a pas rendu ses résultats définitifs, mais il apparaît déjà que la population est en baisse. Monsieur le Maire

tient à remercier le travail réalisé par l'agent recenseur qui est Valérie BOIS et la coordonnatrice qui est Alexia BRACHEUR-AUGAGNEUR.

- ❖ Ancienne salle des fêtes : un rendez-vous a été pris avec un bureau d'étude afin de faire un bilan sur la qualité du bâtiment compte tenu du projet envisagé, qui a été soumis aux élus. Le but étant de prévoir et estimer les travaux à faire dessus.
- ❖ La réunion se termine à 20h48

Le Maire  
Alain Sibué

La secrétaire de séance  
Elodie BROHAN



